RÈGLEMENT 10 KM DE NOËL 2026

1- Contexte

La **1ère** édition du 10 km de Noël est organisée par la société MY SPORT AGENCY, en partenariat avec L'enjambée Leucatoise. Celle-ci se tiendra le Dimanche 13 Décembre à Leucate, avec départ et arrivée au Parking du Gallion.

Une formule est proposée : 10 KM (course)

2- Catégories d'âge

La course est ouverte le jour de l'évènement, uniquement aux participants munis d'un dossard, nés avant le 31 décembre 2011 pour le 10 KM. Les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal ou d'un adulte dûment autorisé par celui-ci.

3- Inscriptions

Elles se font uniquement sur le site internet : page finishers

L'inscription sera validée uniquement lorsque :

- le formulaire d'inscription en ligne sera dûment complété,
- le paiement par carte bancaire sera effectué

Tout dossier incomplet au moment du retrait des dossards entraînera l'impossibilité de remise du dossard au participant(e) et la non-participation de celui-ci à l'événement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé ou de course sans dossard.

4 - Conditions de participation

→ Les participants doivent obligatoirement joindre à leur inscription :

- **une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la course. Il suffira de venir remplir le champ « Licence » sur l'espace d'inscription en ligne.

ou

- **une attestation** **Parcours de Prévention Santé** (PPS) mise en place par la FFA. Le Pass est proposé par la Fédération Française d'Athlétisme au tarif annuel de 5 euros, incluant une assurance responsabilité civile.
 Tous les Parcours de Prévention Santé réalisés avant le lancement du nouveau Pass resteront valables pendant 3 mois et donc, ne seront plus valables pour le 10 km de Noël 2026.

5 - Annulation de l'inscription

Lors de son inscription, le participant peut souscrire, en option, à l'offre **FLEX** proposée par la plateforme d'inscription Finishers.

En cas d'annulation, les participants ayant souscrit cette option devront adresser leur demande directement au service après-vente de Finishers via le formulaire de contact : https://www.finishers.com/contact.

6 - Cas d'annulation ou de report de l'évènement

Au cas où le 10 km de Noël ne pourrait se tenir pour toute raison indépendante de notre volonté – par exemple, événement climatique majeur ou crise sanitaire entraînant une annulation des évènements grand public –, aucun dossard ne sera remboursé.

Selon la date à laquelle l'annulation de l'évènement est prononcée, un report ou remboursement partiel de l'inscription pourra éventuellement être proposé par l'organisation, sans obligation de cette dernière.

7- Mesures sanitaires

Les conditions d'organisation du 10 km de Noël seront soumises aux mesures sanitaires en vigueur au moment de l'événement. Toute personne inscrite devra les accepter et s'y conformer.

8- Retrait des dossards

Il aura lieu :

- **le samedi de 14h à 18h au Restaurant du Parking du Galion à Leucate**
- Le jour de la course à partir de **8h jusqu'à 1 heure avant le départ de votre course** sur le village de départ de la course.

Il sera possible de récupérer le dossard d'une personne tiers si vous êtes munis de sa carte d'identité.

Attention : nous recommandons vivement de privilégier le retrait de votre dossard **la veille de la course pour éviter** une longue file d'attente… et le stress du matin de la course, de nombreux participants étant attendus.

Le PPS devra obligatoirement avoir été validé sur la plateforme d'inscription. **Aucun justificatif PPS ne sera accepté lors du retrait du dossard.**

9- Horaires des départs (sous réserve de modifications)

- Départ du 10 km : **Dimanche 13 Décembre** à **10h** en une seule vague

10 – Matériel obligatoire et barrières éliminatoires

• 10 km : ce parcours se court en semi-autonomie. Un ravitaillement liquide sera assuré sur le parcours et un ravitaillement solide et liquide sera prévu à l'arrivée.

Barrières horaires : **un temps limite sera mis en place sur la base d'une vitesse moyenne de 5 km/h.** Les participants en retard sur cette vitesse seront mis hors course.

Les participants doivent **être obligatoirement munis du matériel suivant** : réserve d'eau (gourdes, bouteilles ou autres) de 25 cl minimum et une collation. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à toute personne n'étant pas munie de ce matériel (aucun gobelet ne sera distribué).

11- Durant la course

Chaque participant devra porter le dossard du 10 km de Noël à l'avant (sur le torse ou short/collant), pour des raisons de sécurité et de bon déroulement de l'événement. Le numéro de dossard devra impérativement être constamment visible, sous peine de disqualification.

Les participants sans dossard, les animaux et les engins (motorisés ou non) notamment les poussettes et bâtons **sont formellement interdits** sur les tracés, hormis ceux de l'organisation.

L'accès aux zones de ravitaillement mises en place par l'organisation n'est pas autorisé pour les accompagnateurs et suiveurs.

Chaque participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

12- Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, notamment :

- en conservant avec eux les emballages des gels et barres énergétiques et à les déposer dans les poubelles mises en place par l'organisation dans les zones de ravitaillement et d'arrivée
- en suivant le tracé, sans coupe volontaire du parcours.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner la disqualification du (des) participant(s).

13- Les organisateurs se réservent le droit **d'ajuster les parcours, les horaires ou le kilométrage** à n'importe quel moment si les conditions l'exigent (notamment climatiques).

14- Sécurité durant la course

Un service médical sera présent le jour de l'épreuve. Le dispositif de sécurité sera complété par la présence de signaleurs bénévoles sur le terrain durant toute la durée de l'épreuve.

15- Contrôle anti-dopage

L'organisateur met à la disposition des locaux appropriés à la disposition de la personne chargée d'un contrôle antidopage éventuel. Chaque participant devra se soumettre au contrôle s'il lui en est fait la demande.

16- Remise des récompenses

La remise des récompenses se fera dans la continuité des arrivées, au niveau du podium sur le village du 10 km de Noël.

Seront récompensés, sur le 10 km : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au classement scratch.

17- Responsabilité des participants

Chaque concurrent participe au 10 km de Noël sous sa propre et exclusive responsabilité personnelle. Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation et se réservant le droit de supprimer des classements la personne participant sous une fausse identité. Il appartient à chaque participant de veiller à la préservation de ses effets personnels, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages subis par ces derniers.

18- Course pédestre sur routes fermées à la circulation

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels complétés par un fléchage au sol et de la rubalise.

Les participants s'engagent à emprunter les voies balisées et couloirs aménagés prévus à cet effet. Ils s'engagent également à suivre les consignes des signaleurs et des équipes de police municipale présents aux intersections. Il sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Tout manquement à cette consigne pourra entraîner l'exclusion définitive à la course

19- Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs MY SPORT AGENCY sont couverts par une assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur et en ont justifié la validité aux autorités compétentes par la remise d'une attestation au moment de la demande d'autorisation

administrative. **Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs** qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs.

MY SPORT AGENCY recommande fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une police Individuelle Accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

20- Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au prochain poste de contrôle et il est bien précisé que les concurrents se doivent secours et assistance. **En cas d'abandon, le dossard doit être remis aux organisateurs.**

21- Exploitation d'image & données personnelles

En s'inscrivant au 10 km de Noël, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses membres ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions internationales actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement.

L'organisation informe les concurrents que leurs coordonnées pourront être communiquées à des sociétés ou associations partenaires à condition d'avoir donné leur consentement, et qu'à ce titre ils pourront être amenés à recevoir des offres de celles-ci.

22- Droit d'accès aux données personnelles

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, tout inscrit peut exercer auprès de l'organisation son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en envoyant un mail à **running@my-sport-agency.fr**

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées à la société MY SPORT AGENCY, en charge du traitement des informations fournies. Ces données sont utilisées pour le traitement des inscriptions. Les participants sont susceptibles de recevoir par e-mail des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations sportives organisées par MY SPORT AGENCY.

Ils peuvent également être amenés à recevoir des informations de sociétés partenaires de l'événement, uniquement s'ils ont donné l'autorisation au moment de leur inscription en ligne. Il est possible de se désabonner des newsletters de MY SPORT AGENCY à tout moment en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

23- Acceptation du règlement

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.